

PRIME dite 'MACRON'

Une réunion de concertation a eu lieu mercredi 16 janvier entre la Direction de Casino et les organisations syndicales.

La Direction a proposé aux représentants du personnel de verser au titre de la prime Macron, **150 € pour les salariés qui gagnent 1600 € brut maxi par mois** (prime variable, 13ème mois et bonus compris) et **RIEN pour les autres**.

Ah ben BRAVO !!! ça, c'est de la balle !!!
En clair, cela concernerait seulement 9000 salariés.

Ainsi, dans le cas de Casino, il s'agira d'une décision unilatérale de l'employeur. En bref, selon Casino, il n'y aura pas de négociation possible sur le sujet.

S'agissant du contexte, le SNTA FO fait le constat que l'incitation à attribuer cette prime émane du gouvernement, qui incitait les entreprises à faire un effort, et que **les organisations syndicales ne réclamaient rien dans ce sens !**

Néanmoins, **le SNTA FO a tout de même exprimé son désaccord** lors de cette réunion face à la direction.

Les salariés s'attendaient à minima à 200 € comme cela a été annoncé chez les concurrents. Même si cette prime n'est pas une revendication des syndicats, elle était très attendue par les salariés de l'entreprise, et la proposition de la Direction est décevante et très limitée.



Le SNTA FO a exigé qu'elle soit **à minima au niveau de Carrefour** pour les bas salaires (200 €) et que les salariés bénéficiant d'une rémunération supérieure au seuil fixé (1600 € brut mensuel) puissent aussi bénéficier d'une prime.

Le SNTA FO EXIGEAIT un effort de la Direction ! Et devait éventuellement revenir vers les organisations syndicales...

La nuit portant conseil, la Direction s'est ravisée.

Au final, pour les salariés liés par un contrat au 31 décembre 2018, (y compris les apprentis et les contrats de professionnalisation), elle propose la prime suivante, qui sera versée sur la **paye de janvier** réglée en février 2019.

- Pour tous les salariés de **niveau 1 et 2** : Prime de **200 €** sur la base d'un temps complet ;
- Pour tous les salariés de **niveau 3 et + dont la rémunération totale brute annuelle perçue en 2018 n'excède pas 50 000 €** : Prime de **100 €** sur la base d'un temps complet.

La prime sera **proratisée** en fonction du temps de présence du salarié au cours de l'année 2018 et de la durée de son temps de travail sur 2018. Elle sera mentionnée sur le bulletin de paye sur une ligne distincte avec un **montant net** réellement perçu par le collaborateur. (Prime non soumise à cotisations et à toute autre taxe ou contribution et non soumise à l'impôt sur le revenu).

Le montant total des primes versées devrait se monter à environ 7 millions d'euros....

Au SNTA FO, on aurait préféré que cette somme soit mise dans les augmentations de salaires de tous. Mais les annonces gouvernementales ont mis les organisations syndicales dans la panade.

Cet enfumage vice les futures négociations sur les salaires et les dés sont pipés d'avance

Que nenni, nous dit-on !! et d'ailleurs, le gouvernement affirme que les entreprises n'auront pas le droit de pratiquer de la sorte.

Alors, BANCO !!! RENDEZ-VOUS AUX NAO...